

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION**  
**(stationnement interdit)**

**COMMUNE DE VILLEBRET**  
**58 rue du Château**  
**03310 VILLEBRET**

Le Maire de la commune de : VILLEBRET

**VU :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2213-2,
- Le Code de la Route, notamment l'article R.225,
- Le règlement général de la commune,

**CONSIDERANT** que pour permettre l'exécution des travaux, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :  
stationnement interdit sur le trottoir le long de la RD 155 Route de Nérès au niveau du Cimetière en raison du stationnement du camion poseur le temps de la pose d'un abri bus de la Région AuRA. Cette pose sera réalisée par l'entreprise ROUSSEAU SAS représenté par M. Laurent VERDIER sise 360 Bd des Frères Rousseau 76550 OFFRANVILLE et durera 20 jours calendaires à compter du 07 juillet 2025 (semaines 28 et 30).

**ARRETONS :**

**ARTICLE 1 :** Le stationnement de tous les véhicules sera provisoirement interdit sur le trottoir le long de la RD 155 Route de Nérès au niveau du Cimetière

**ARTICLE 2 :** Les différents panneaux de signalisation seront posés par l'entreprise chargée des travaux sous la direction des services techniques municipaux.

**ARTICLE 3 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission, le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND

**ARTICLE 5 :** M. le commissaire de police,  
M. Le Commandant de brigade de gendarmerie de COMMENTRY  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Certifié exécutoire compte tenu :  
de la transmission en (sous) préfecture le : 26/06/2025  
de la publication le : 26/06/2025

Fait à : VILLEBRET



Le : 24/06/2025

Le Maire, Philippe GLOMOT